

**SICAV BNA****ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009****RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,42% de l'actif total au 31 décembre 2009. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

**P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT**

**Abderrazak GABSI**

Tunis, le 17 mars 2010

## RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :**

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2009, le montant de cette rémunération s'élève à 39.712 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

### **Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant, versé à la BNA, s'élève à 2.950 DT au titre de l'exercice 2009.

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération, versée à la BNA, se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

### **P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT**

**Abderrazak GABSI**

Tunis, le 17 mars 2010

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars)

Notes

31 décembre 2009

31 décembre 2008

			31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>ACTIF</b>	<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>3.1</b>	<b>2 710 679</b>	<b>2 037 897</b>
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 566 610	1 909 146
	- Titres OPCVM		144 069	128 751
	<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>		<b>702 246</b>	<b>493 977</b>
	- Placements à terme	<b>3.2</b>	702 085	493 089
	- Disponibilités		161	888
	Débiteurs divers		-	-
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 412 925</b>	<b>2 531 874</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	11 883	8 891
	Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	74 421	30 211
	<b>Total passif</b>		<b>86 304</b>	<b>39 102</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>Capital</b>		<b>3 305 509</b>	<b>2 475 928</b>
	<b>Capital en nominal :</b>	<b>3.5</b>	<b>3 653 100</b>	<b>3 361 100</b>
	- Capital début de période		3 361 100	3 574 800
	- Emission en nominal		9 277 200	6 210 900
	- Rachat en nominal		-8 985 200	-6 424 600
	<b>Sommes non distribuables :</b>	<b>3.6</b>	<b>-347 591</b>	<b>-885 172</b>
	- Des exercices antérieurs		-885 172	-941 331
	- De l'exercice en cours		537 581	56 159
	<b>Sommes distribuables :</b>		<b>21 112</b>	<b>16 844</b>
	- Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.7</b>	21 106	16 856
	- Report à nouveau		6	-12
	<b>Actif net</b>		<b>3 326 621</b>	<b>2 492 772</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>3 412 925</b>	<b>2 531 874</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

<b>ÉTAT DE RÉSULTAT</b> (Montants exprimés en dinars)	<b>Notes</b>	<b>Exercice clos le</b> <b>31 décembre 2009</b>	<b>Exercice clos le</b> <b>31 décembre 2008</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>4.1</b>	<b>104 921</b>	<b>103 258</b>
- Dividendes		102 113	95 728
- Revenus des titres OPCVM		2 808	7 530
Revenus des placements à terme	<b>4.2</b>	19 168	19 806
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>124 089</b>	<b>123 064</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.3</b>	-40 892	-38 379
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>83 197</b>	<b>84 685</b>
Autres charges d'exploitation	<b>4.4</b>	-68 570	-67 220
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 627</b>	<b>17 465</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		6 479	-609
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>21 106</b>	<b>16 856</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 479	609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-156 877	82 590
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		829 542	33 584
Frais de négociation		-34 555	-2 171
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES</b>		<b>638 110</b>	<b>114 003</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4.5</b>	<b>652 737</b>	<b>131 468</b>

<b>ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b> (Montants exprimés en dinars)		<b>Exercice clos le</b> <b>31 décembre 2009</b>	<b>Exercice clos le</b> <b>31 décembre 2008</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	Résultat d'exploitation	14 627	17 465
<b>RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</b>	Variation des plus (ou moins) values poter	-156 877	82 590
<b>D'EXPLOITATION</b>	Plus (ou moins) values réalisées sur cessio	829 542	33 584
	Frais de négociation	-34 555	-2 171
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	-16 838	-26 882
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>		
	- Capital	9 277 200	6 210 900
	- Régularisation des sommes non distril	-1 495 265	-1 341 669
	- Régularisation des sommes distribuab	6 479	-608
	<b>Rachats :</b>		
	- Capital	-8 985 200	-6 424 600
	- Régularisation des sommes non distril	1 394 736	1 283 825
	- Régularisation des sommes distribuab	-	-
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>833 849</b>	<b>-167 566</b>
<b>ACTIF NET</b>	En début de l'exercice	2 492 772	2 660 340
	En fin de l'exercice	3 326 621	2 492 772
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de l'exercice	33 611	35 748
	En fin de l'exercice	36 531	33 611
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de l'exercice	74,165	74,419
	En fin de l'exercice	91,063	74,165
	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>22,78%</b>	<b>0,67%</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

### NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis au 27 bis, rue du Liban - 1002 Tunis.

### NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

#### BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **3. Évaluation des placements monétaires**

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **4. Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES**

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Prix d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2009</b>	<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>% de l'actif net</b>	<b>% du capital de l'émetteur</b>
<b>Actions cotées :</b>		<b>2 411 566</b>	<b>2 551 526</b>	<b>139 960</b>	<b>76,700</b>	<b>2,356</b>
- ABNS9	276	13 081	13 080	-0,09	0,393	0,003
- ADWYA	30 000	251 574	252 180	606	7,581	0,273
- AMEN BANK	3 328	163 743	174 454	10 711	5,244	0,036
- ARTES	4 500	53 073	54 378	1 305	1,635	0,018
- ATL	5 000	21 878	26 595	4 717	0,799	0,029
- ATTIJ BANK	11 000	230 446	236 159	5 713	7,099	0,037
- ATTIJ BANK NS	1 250	26 350	26 836	486	0,807	0,004
- BH	6 500	175 500	179 166	3 666	5,386	0,036
- BNA	23 450	257 267	267 049	9 782	8,028	0,073
- BNA S9	7 000	38 220	56 840	18 620	1,709	0,022
- BT	1 000	51 425	96 950	45 525	2,914	0,009
- BTE (ADP)	6 500	173 797	200 512	26 715	6,027	0,144
- ESSOUKNA	20 000	96 853	107 660	10 807	3,236	0,030
- CIMBIZ	13 050	150 075	108 380	-41 695	3,258	0,665
- SIMPAR	4 000	122 771	149 592	26 821	4,497	0,571
- SOTUMAG	15 000	26 370	23 355	-3 015	0,702	0,167
- SPDIT	20 000	122 451	120 740	-1 711	3,630	0,074
- STAR	1 000	120 762	144 191	23 429	4,334	0,043
- TPR	17 418	92 905	97 558	4 654	2,933	0,048
- TUNISAIR	50 000	135 526	124 300	-11 226	3,737	0,047
- UIB	5 000	87 500	91 550	4 050	2,752	0,026
<b>OPCVM :</b>		<b>126 487</b>	<b>144 069</b>	<b>17 582</b>	<b>4,331</b>	<b>-</b>
- CONFIANCE FCP	500	50 000	58 160	8 160	1,748	-
- POS	250	26 487	26 055	-431	0,783	-
- PROGRES FCP	500	50 000	59 854	9 854	1,799	-
<b>Droits :</b>		<b>14 880</b>	<b>15 085</b>	<b>204</b>	<b>0,453</b>	<b>0,091</b>
- ABDA09	3 604	14 632	15 029	396	0,452	0,013
- ABDA381/27	2	1	4	3	0,000	0,000
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,050
- TJDSO	4 500	45		-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
<b>Total en Dinars</b>		<b>2 552 933</b>	<b>2 710 679</b>	<b>157 746</b>	<b>81,484</b>	<b>2,447</b>

**NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME**

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	700	700 000	2 085	702 085	21,105
<b>Total en Dinars</b>		<b>700 000</b>	<b>2 085</b>	<b>702 085</b>	<b>21,105</b>

**NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Gestionnaire (BNA Capitaux)	11 586	8 595
Dépositaire (BNA)	297	296
<b>Total en Dinars</b>	<b>11 883</b>	<b>8 891</b>

**NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Commissaire aux comptes	6 982	8 267
Conseil du Marché Financier (CMF)	297	199
Rachats en Bourse	37 662	-
Autres (personnel...)	29 480	21 745
<b>Total en Dinars</b>	<b>74 421</b>	<b>30 211</b>

**NOTE N°3.5 : CAPITAL**

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Capital début de l'exercice :</b>		
- Montant	<b>3 361 100</b>	<b>3 574 800</b>
- Nombre de titres	33 611	35 748
- Nombre d'actionnaires	181	196
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant	9 277 200	6 210 900
- Nombre de titres	92 772	62 109
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant	-8 985 200	-6 424 600
- Nombre de titres	89 852	64 246
<b>Capital fin de l'exercice :</b>		
- Montant	<b>3 653 100</b>	<b>3 361 100</b>
- Nombre de titres	36 531	33 611
- Nombre d'actionnaires	169	181

**NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES**

	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs :</b>	<b>-885 172</b>	<b>-941 331</b>
- Résultat non distribuable exercice clos	-941 331	-1 061 685
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 341 669	-3 395 758
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 283 825	3 377 262
- Résultat non distribuable de la période antérieure	114 003	138 850
<b>Sommes non distribuables de l'exercice en cours :</b>	<b>537 581</b>	<b>56 159</b>
- Résultat non distribuable de l'exercice en cours	638 110	114 003
- Emission en primes d'émission de l'exercice en cours	-1 495 265	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de l'exercice en cours	1 394 736	1 283 825
<b>Total en Dinars</b>	<b>-347 591</b>	<b>-885 172</b>

**NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES**

	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs :</b>	<b>-885 172</b>	<b>-941 331</b>
- Résultat non distribuable exercice clos	-941 331	-1 061 685
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 341 669	-3 395 758
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 283 825	3 377 262
- Résultat non distribuable de la période antérieure	114 003	138 850
<b>Sommes non distribuables de l'exercice en cours :</b>	<b>537 581</b>	<b>56 159</b>
- Résultat non distribuable de l'exercice en cours	638 110	114 003
- Emission en primes d'émission de l'exercice en cours	-1 495 265	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de l'exercice en cours	1 394 736	1 283 825
<b>Total en Dinars</b>	<b>-347 591</b>	<b>-885 172</b>

**NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE**

	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
Résultat d'exploitation	14 627	17 465
Régularisations lors des souscriptions et des rachats d'actions	6 479	-609
<b>Total en Dinars</b>	<b>21 106</b>	<b>16 856</b>

**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2009</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2008</b>
Dividendes des actions	102 113	95 728
Revenus des titres OPCVM	2 808	7 530
<b>Total en Dinars</b>	<b>104 921</b>	<b>103 258</b>

**NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME**

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Revenus du compte placement BNA	19 168	19 806
<b>Total en Dinars</b>	<b>19 168</b>	<b>19 806</b>

**NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Rémunération du gestionnaire	39 712	37 199
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
<b>Total en Dinars</b>	<b>40 892</b>	<b>38 379</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Primes et indemnités	38 000	38 000
Jetons de présence	13 463	13 500
Redevance CMF	2 837	2 657
Honoraires	8 000	7 796
Autres	6 270	5 267
<b>Total en Dinars</b>	<b>68 570</b>	<b>67 220</b>

Les autres charges d'exploitation relatives à l'exercice 2009 sont minorées de la somme de 8 613 DT représentant l'écart entre leur estimation faite pour les besoins de leur abonnement sur les quatre trimestres et leur montant réel (s'élevant à 77 183 DT).

**NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE**

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Résultat d'exploitation	14 627	17 465
Résultat non distribuable (*)	638 110	114 003
<b>Total en Dinars</b>	<b>652 737</b>	<b>131 468</b>

(\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Variation des plus ou moins-values potentielles	-156 877	82 590
Plus ou moins-values réalisées	829 542	33 584
Frais de négociation	-34 555	-2 171
<b>Total en Dinars</b>	<b>638 110</b>	<b>114 003</b>